

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BATNA

Conservation des forêts

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

RELATIF AU 2 EMME APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES APRES INFRUCTUOSITE N°05/2026

NIF : 0.995.0501.91.104.32

Conformément aux dispositions du décret présidentiel N°15-247 du 16 Septembre 2015 ,portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et la loi N° 23-12 du 05 aout 2023 fixant les règles générale relatives aux marches publics , la conservation des forêts de la wilaya de Batna porte à la connaissance des soumissionnaires ayant participés à la soumission ,en vue de la réalisation des travaux **d'ASSAINISSEMENT DES FORETS SUR 150 Ha - Batna** rentrant dans le cadre du programme sectoriel déconcentré 2026, que les travaux sont confiés provisoirement a l'entreprises ci-après :

N° Lot	VOLUME	COMMUNES	LIEU DIT	Attribution Provisoire	NIF	Note offre technique	Offre financière En TTC (DA)	Délai De Réalisation	Observations
2	36	MEROUANA	FAKHRA OUEST	ETF BELBEY RAMDANE	16628010184717000000	45	6 083 280.00	6 MOIS	Offre Moins Disant Qualifier Techniquement
3	44	MENAA	NARA-TIKCHOUINE	ETF SMAIHI CHERIF	17205480010215400000	43	6 545 000.00	6 MOIS	Offre Moins Disant Qualifier Techniquement
TOTAL	80 ha								

Tout soumissionnaire qui conteste cette attribution peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya de BATNA dans un délai de dix (10) jours à compter de la première parution de cet avis dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP , la presse électronique agréée. Tout soumissionnaire veut prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation techniques et financières de son offre peut se rapprocher de la conservation des forêts de Batna dans un délai ne dépassant pas les 03 Trois jours à compter de la première parution de cet avis.

**LE CONSERVATEUR DES FORETS
DE LA WILAYA DE BATNA**